CHAMPIONNAT LIGUE OCCITANIE-MÉDITERRANÉE
FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE
Imprimé par nos soins
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
ASA
GARD CEVENNES
www.asagardcevennes.fr
LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE MÉDITERRANÉE
LE GARD DÉPARTEMENT
www.gard.fr
Collias
Cabrières
Valliguières
Saint-Gervasy
Saint Victor la Coste
RALLYE régional
20e édition
DES Vins DU GARD
10e édition À REMOULINS
23/24 mars 2019
Crédit photo :
VÉNUS PHOTOS

REGLEMENT

23 et 24 MARS 2019

20ème

RALLYE REGIONAL DES VINS DU GARD

PRE - REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : Lundi 11 Février 2019
Clôture des engagements : Lundi 11 Mars 2019
Parution du carnet d'itinéraire : Dimanche 17 Mars 2019
Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 17 Mars 2019 de 8h à 12h et de 14h à 17h
Vérifications des documents au cours des reconnaissances: Dimanche 17 Mars 2019 de 8h à 12h et de 14h à 17h
Vérifications des voitures : Samedi 23 Mars 2019 de 8h à 12h, Parking du marché – la Madone à Remoulins
Heure de mise en place du parc fermé : Samedi 23 Mars 2019 à partir de 8h, Parking du marché – la Madone à Remoulins
1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 23 Mars 2019 à 11h, Maison des associations à Remoulins.
Publication des équipages admis au départ : Samedi 23 Mars 2019 à 14h, Maison des associations à Remoulins.
Départ de la 1ère étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 23 Mars 2019 à 15h.
Arrivée de la 1ère étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Samedi 23 Mars 2019 à 21h17.
Départ de la 2ème étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 24 Mars 2019 à 9h.
Arrivée de la 2ème étape : Remoulins, Parking du marché – la Madone à Remoulins, Dimanche 24 Mars 2019 à 11h58.
Vérifications finales : Dimanche 24 Mars 2019 à partir de 11h58 au Garage Ford –Rte de Bagnols-30210 Remoulins
Publication provisoire des résultats du rallye : dimanche 24 mars 2019 à 11h 50 au Parc d'Arrivée.
Remise des prix : Podium d'arrivée à Remoulins, dimanche 24 mars 2019, à partir de 11h58.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Gard Cévennes organise le 20ème Rallye régional des Vins du Gard en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Auto Languedoc-Roussillon le **23/01/2019** sous le n° **R2/2019** et par la FFSA sous le permis d'organiser n° **75**

Comité d'Organisation

Président : Jean José DARDANELLI
Membres : Les membres de l'ASA Gard Cévennes
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Gard Cévennes, Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES
Téléphone : 04 66 29 15 38
Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr
Permanence du Rallye : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES
Maison des associations, Rue de l'ancien Pont, 30210 REMOULINS du Samedi 23 Mars 2019 à partir de 8h au Dimanche 24 Mars 2019 jusqu'à16h

Organisateur technique

Nom : ASA Gard Cévennes
Adresse : Impasse du Doubs, Boulevard Périphérique Sud, 30900 NIMES
Téléphone : 04 66 29 15 38
Courriel : asa.gardcevennes@orange.fr

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE N°
Président du collège des commissaires sportifs	Max DECARPENTRI	3433
Commissaires Sportifs	Gérard DURAND	13816
	Guy MALLEMANCHE	1254
Directeur de Course	Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de Course Adjoint au PC	Jean Louis VATON	5493
	Evelyne SIGNAIRE	232510
Secrétaire du PC	Maryline DUCARTERON	6840
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	Jean Luc DEVRIESE	37766
	Marie OTTAVI	147131
Directeur de course voiture tricolore	Jean Charles GASPERINI	107100
Médecin Chef	Michel ROMIEU	9031
Commissaire Technique responsable	Jean GHENO	31781
Commissaires Techniques	Christophe NATEWAJKO	43054
	Jean Louis CANEL	50539
	Maurice PIZOT	207621
	Bogumila BERSZAKIEWICZ	224902
	Christian MANGEMATIN	6507
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Armand HAY	1253
	Alain BASTID	155491
Juge de Faits	José GISPER	3184
Responsables sécurité	Jean José DARDANELLI	20166
	Patrick MAURIN	27826
Chargée des vérifications administratives	Elodie MAURIN	34670
Chargé des relations avec la presse	Patrice MARIN	173947

Les classements informatique seront assurés par : Jean Louis DUROMARIN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 20ème Rallye régional des vins du Gard compte pour la Coupe de France des rallyes (coef.2), le championnat des rallyes de la ligue Languedoc-Roussillon, le Challenge ASA Gard Cévennes.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu au cours des reconnaissances du dimanche 17 mars 2019.
de 8h à 12h et de 14h à 17h, salle municipale, place du marché **à St Gervazy.**
A titre exceptionnel et sur demande justifiée : le Samedi 23 mars de 8h à 9h.
Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 23 Mars 2019 de 8h à 12h, Parking du marché – la Madone à Remoulins
Les vérifications finales seront effectuées :
Garage Ford - Rte de Bagnols - 30210 Remoulins
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES - Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 20ème rallye régional des vins du Gard doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 11 Mars 2019
Les concurrents recevront une confirmation d'engagement par mail.
Une heure de convocation pour les vérifications techniques leur sera remise aux vérifications administratives

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 270 €**
- **Équipage complet ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 230 €**
- **Un membre équipage ASA Gard Cévennes avec la publicité facultative des organisateurs : 250 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : engagement X2

3.1.12P. **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**
Les chèques ne seront encaissés qu'à compter du lundi 25 Mars 2019.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE - Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans REMOULINS, sur les parkings figurants sur le plan joint à la convocation et fourni avec le carnet d'itinéraire.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces - Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATIONS DES VOITURES - Conforme au règlement standard FFSA.

… A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des vins du Gard représente un parcours de 186.6km
Il est divisé en 1 étape de 2 sections le samedi 23 mars 2019 et 1 étape d'1 section le dimanche 24 mars 2019
Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,6 km.
Samedi 23 Mars 2019 - ES1/3: 5,9 km, ES2/4: 7.1 km soit 13km d'ES à faire 2 fois.
Dimanche 24 Mars 2019 – ES 5 : 12.6 km.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" du carnet d'itinéraire.

6.2P. RECONNAISSANCES - Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu: dimanche 17 Mars 2019 de 8h à 12h et de 14h à 17h
Distribution du carnet d'itinéraire : dimanche 17 Mars 2018 de 8h à 12h et de 14h à 17h, salle municipale, place du marché **à St Gervazy.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont conformes au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS - Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera au podium d'arrivée à Remoulins, dimanche 24 mars 2019, à partir de 11h58.

Les chèques des prix seront expédiés par courrier à l'adresse figurant sur la demande d'engagement après encaissement du montant des droits.

Seront récompensés les 3 premiers du classement général :

1er	**270€**
2ème	**250€**
3ème	**210€**

Seront récompensés les premiers de chaque classe si au moins 2 partants : 50€
Ainsi que le premier équipage entièrement féminin si au moins 2 partantes : 100€
Les prix sont cumulables.

COUPES

Les équipages classés selon le tableau suivant recevront une coupe, des commissaires recevront une coupe.

Les coupes ne sont pas cumulables.

	Général	Classe 1à2 partants	Classe 3à5 partants	Classe 6à9 partants	Classe 10à15 partants	Classe +de15 partants	Féminin	Equipage 100% ASA GC
1er	X	X	X	X	X	X	X	X
2ème	X		X	X	X	X	X	X
3ème	X			X	X	X	X	X
4ème	X				X	X		
5ème	X					X		